

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 57 /2023

Annaba le, 29/01/2023

A

Monsieur : BERNAOUI MOHAMED LAMINE
Cité El Fakharine 03 N°213 – Annaba-

OBJET : Mise en demeure N°01

Projet : Travaux Canalisation Réseau Urbain Pour ODN Cité Tacha

Bon de commande N° : 220635 du 21/09/2022, ODS N° : 358/2022 du 09/11/2022.

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise dans le cadre des contrats d'adhésion, et malgré les invitations la sortie de réception effectuée le 27/12/2022 et la sortie du 19/01/2023 pour la levée de réserves mentionnés sur le PV de constat , aucune suite n'a été réservée jusqu'à ce jour et votre dossier demeure non clôturé.

A cet effet, je vous mets en demeure pour régler ces anomalies dans un délai de 48 heures à partir de la date de la première parution de la présente dans le site WEB d'Algérie Telecom.

A défaut, Algérie Telecom DOT ANNABA se réserve le droit d'appliquer des mesures à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.

Salutations.



Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba
Signé: GAOUAOU Salim